



Formation au sein de mon entreprise

Par **domyniq**, le **15/02/2012 à 18:48**

Bonjour,rnrnMa Direction veut que j'effectue, pendant mes heures de travail, une formation afin de maîtriser un logiciel de comptabilité.rnrnJe travaille habituellement 6 heures par jour X 5 jours, soit 30 h/semaine.rnSi la formation comporte par exemple 5 journées de 8 heures , serai-je rémunérée pour 40h/semaine ?rnrnAvec mes remerciements.rnrnDaumyno

Par **pat76**, le **15/02/2012 à 19:06**

BonjourrnrnSi vous faites 40 heures de formation par semaine, ce ne sera pas légal.rnrnVous êtes en temps partiel (30 heures hebdomadaire) et vous ne pouvez donc effectuer plus de 34 heures par semaine heures complémentaires comprises.

Par **domyniq**, le **15/02/2012 à 19:52**

Merci tout d'abord pour votre réponse. rnSi j'ai bien compris, je serai donc rémunérée 4 heures en sus (majorées car heures complémentaires).

Par **pat76**, le **16/02/2012 à 11:43**

BonjourrnrnVous ne pourrez faire en heures complémentaire que 1/10 de votre horaire hebdomadaire soit 3 heures complémentaires.rnrnCes 3 heures complémentaires, vous seront

rémunérées au tarif horaire normale.
Ensuite, toute heure complémentaire au dessus de ces 3 heures, sera majorée de 25%.
Mais, je vous le précise à nouveau, vous ne pourrez effectuer plus de 4 heures complémentaires par semaine.
Précisez bien à votre employeur que s'il vous fait faire 40 heures de formation par semaine, il sera en infraction avec la législation du travail et votre contrat deviendra obligatoirement un temps complet au lieu d'un temps partiel.

Par **domyniq**, le **16/02/2012** à **19:12**

Merci beaucoup.
Domynic